

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Vannes

Introduction

Sans rapeller les bienfaits et avantages des déplacements quotidiens à vélo pour la santé, l'environnement, les économies, la réduction du trafic automobile et des embouteillages qui engorgent notre ville peuvent et doivent être réduits. Le nouveau PDU de l'agglo prévoit d'augmenter la part modale du vélo de 3 % à 9% d'ici 2030. Seules des mesures volontaristes inciteront de nouveaux cyclistes à se déplacer à vélo.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Appliquer toutes les directives du Plan de Déplacements Urbains communautaire, en particulier la réduction de la part modale de la voiture individuelle en développant la place du vélo. S'investir au sein de notre agglomération, GMVA, afin de faciliter la circulation des transports en commun (par des T.C.S.P. /voies en sites propre) et les modes "actifs" en reliant les communes périphériques à la ville centre et entre elles. Prévoir la possibilité d'embarquer des vélos à bord des bus pour les trajets inter-cités.*

Action n°2 :

Affecter au moins 25€ par habitant du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an. *Un(e) élu adjoint(e) chargé(e) des modes actifs au sein de chaque municipalité de l'agglomération. Un(e) chargé(e) de mission vélo, qui pourrait être basé(e) éventuellement dans la future "Maison des mobilités actives" prévue dans le PDU de GMVA. Il ou elle assurerait, avec les services techniques des communes de l'agglomération, le suivi et la mise en œuvre du schéma cyclable des différentes villes*

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an. *Avec des réunions semestrielles de commissions extramunicipales des déplacements « actifs » (vélo et marche) qui permettront d'évaluer notamment les avancées*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : sur les axes principaux et hors zone 30

Proscrire les dénivelés de quelques centimètres pour un caniveau ou pour un passage sur trottoir. Le cycliste doit cheminer à « dénivelé zéro »

Entretenir régulièrement les pistes et bandes cyclables (peintures, traitement du problème des racines).

Action n°6 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :
Créer des axes vélo continus et sécurisés traversant la ville, véritables "vélos-routes".

Un axe Kerlann-Pouffanc avec une bretelle vers Kerluhern (zone Atlanparc de Plescop) jusqu'à la place de la Madeleine et une continuité du Pouffanc à Theix.

Action n°7 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Un axe de Ménimur/Conleau ou Séné, qui passerait par l'avenue Pompidou, la rue Thiers, ou passant le long des remparts puis la Rabine jusqu'à Conleau ou Séné.

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines De Plescop, Ploeren, Arradon, Saint-Avé, Theix, Séné, la presqu'île de Rhuys, avec des parcours sécurisés sans discontinuité.

Avec des panneaux de signalisation en distance et temps

Action n°9 :

Mettre le vélo au cœur Installer des compteurs de cyclistes pour suivre l'évolution de la pratique du vélo en ville.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 :

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. ex : boulevard de la Paix, rue Thiers

Action n°11 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Rétablir les priorités à droite aux carrefours, à l'exception des axes structurants

Action n°12 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°13 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. S'inspirer des vélo-rues

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Multiplier les appuis-vélo pour le court terme avec 1 appui au minimum par rue pour les visiteurs et professionnels de santé, *Incitation les supermarchés et autres commerces, qui ont des parkings voitures, à installer des abris couverts si possible, et de bons appuis-vélos (pas de "pince-roues")*

Action n°15 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

En particulier dans le centre-ville ancien

Action n°16 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Organiser dans les collèges des interventions annuelles de vérifications de l'éclairage des vélos avec le soutien d'associations cyclistes ou intervenant sur la sécurité routière

Action n°17 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.
Aider à la création d'un service de livraisons à vélo dites "du dernier kilomètre" afin de désengorger la ville des camions et camionnettes.

Action n°18 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Elargir avec GMVA le service de location de longue ou moyenne durée de vélos, actuellement dédié aux étudiants (Vélos de ville ou Vélos à Assistance Electrique).

Action n°19 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Communication récurrente de la ville pour aider au développement des vélo-écoles pour adultes, promouvoir le marquage Bicycode, les bourses au Vélo, les campagnes d'éclairage

Action n°20 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Cette maison des mobilités actives est prévue au PDU de GMVA

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°22 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
Organiser des challenges inter-écoles ou inter-entreprises pour inciter à l'éco-mobilité (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)

Action n°23 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Comme exemple pour les administrations et entreprises

Faire des études d'impact sur le trafic avec des tests de modifications d'horaires du matin et du soir de grands établissements scolaires et de grandes administrations.

Action n°25 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°26 :

Créer une "fête du vélo". implication de la municipalité à la fête européenne annuelle du vélo en juin, et à la semaine nationale de la mobilité en septembre

Action n°27 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable en particulier pour les bandes cyclables rue Mme Molé, rue Jean Jaures ou devant les écoles, avec un contrôle renforcé lors des événements sur le port ou les soirs de match.

Action n°28 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

par des affiches, panneaux de menace de mise en fourrière, des radars pédagogiques lumineux et des publications récurrentes dans le Vannes Mag et dans la presse locale.

Action n°29 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Une implication de la ville auprès des administrations, des établissements scolaires et des entreprises à établir des plans de déplacement ou plans de mobilité (PDE, PDA) pour leurs salariés.

Faire des études d'impact sur le trafic avec des tests de modifications d'horaires du matin et du soir de grands établissements scolaires et de grandes administrations ou entreprises.